

Décharge 2014: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2015/2169(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1558 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier plaide en faveur d'une **amélioration globale de la prévention de la corruption** et de la lutte contre celle-ci, au moyen d'une approche globale intégrant un meilleur accès du public aux documents et des règles plus strictes en matière de conflits d'intérêts.